

REGLEMENT INTERIEUR

GENERALITES :

La pratique d'une activité sportive impose le respect de soi-même et des autres :

- Correction dans la tenue
- Respect vis-à-vis des personnes (autres pratiquants, bénévoles, entraîneurs, juges,) et des équipements (locaux, matériels et textiles).
- Respect des horaires d'entraînement.

Chaque gymnaste participe à l'installation et au rangement du matériel. **Les parents peuvent aussi être sollicités pour les cours concernant des gymnastes de moins de 10 ans.**

Pour le bon déroulement des cours, les parents ne sont pas autorisés à assister aux entraînements sauf lors des portes ouvertes.

Afin de réunir les meilleures conditions de sécurité et de concentration pour les gymnastes, les parents sont priés de ne pas rester dans les salles d'entraînement, les vestiaires et les gradins pendant les cours.

Aucune intervention extérieure n'est admise pendant le déroulement des cours qui sont placés sous la responsabilité de l'entraîneur. Les parents désireux de parler à l'entraîneur sont priés d'attendre la fin du cours afin de ne pas retarder ou interrompre le cours. En cas d'impossibilité, il est possible de rencontrer l'entraîneur à un moment défini avec celui-ci.

HORAIRES :

Les horaires des cours sont distribués en début d'année et disponibles sur le site internet

Toutes les gymnastes doivent respecter les horaires d'entraînements et les consignes données par leurs entraîneurs.

Les cours commencent en septembre et finissent fin juin. Ils ne sont pas assurés pendant les congés scolaires (sauf pour certains stages). La saison se termine fin juin par un GALA avec la participation de toutes les gymnastes

Les cours commencent à l'heure. Les gymnastes arrivant en retard ne pourront pas suivre un échauffement complet et risquent par conséquent de se blesser.

Il est souhaitable que les gymnastes arrivent en tenue, ou quelques minutes avant pour se préparer dans le vestiaire.



ABSENCES ET RETARDS :

En cas d'indisponibilité de l'animatrice ou de la coach, celui-ci préviendra, par des moyens à sa convenance, tous les parents des gymnastes concernées.

Réciproquement, **toute absence, retard ou départ anticipé doivent être communiqué et justifié, celui-ci gênant le travail collectif**

Les absences aux entraînements et/ou manifestations (rencontre Interclubs, gala) pénalisent la gymnaste ainsi que le travail avec l'entraîneur.

Les absences répétées aux entraînements sans justification médicale, scolaire ou professionnelle pourront entraîner la non-sélection de la gymnaste pour une manifestation.

RESPONSABILITÉ :

Les animatrices et les coachs sont responsables des enfants du groupe qui lui sont confiés pendant toute la durée des séances.

En aucun cas, l'association ne pourra être tenue responsable d'un enfant qui ne se serait pas présenté à son animatrice ou coach en début de cours. (exemple : enfant déposé sur le parking, ou venant par ses propres moyens). C'est pourquoi à chaque séance, les parents doivent s'assurer de la prise en charge de leur enfant par l'animatrice ou la coach, afin que les enfants n'attendent pas seuls à l'intérieur ou l'extérieur du gymnase.

En dehors des créneaux horaires des cours, l'association décline toute responsabilité, y compris pour les parents arrivant en retard à la fin du cours.

Le club ne peut être tenu pour responsable d'un accident survenu en dehors de l'horaire pour lequel un gymnaste est inscrit.

L'Association n'est pas responsable des fermetures de salles décidées par la municipalité ou tout autre autorité habilitée ou résultant d'une grève ou d'un incident. Si des changements (d'horaire ou de lieu) étaient effectifs, les familles en seraient préalablement informées.

DISCIPLINE ET EXCLUSION :

Les gymnastes qui n'auront pas un comportement adéquat ni une tenue adaptée pour que le cours se déroule en sécurité pour elles et pour les autres resteront assises et ne participeront pas aux activités.

En cas de perturbations, manque de respect de la gymnaste envers ses camarades ou son entraîneur, ce dernier ayant autorité sur son cours peut exclure une gymnaste ponctuellement, ou définitivement en accord avec le bureau. Dans tous les cas, celle-ci ne pourra pas quitter seule l'enceinte du gymnase pour des raisons évidentes de sécurité.

En cas de manque de respect des représentants légaux envers l'entraîneur ou le bureau, celui-ci pourra décider de l'exclusion définitive de la gymnaste de l'association.

En cas d'incident, les animatrices et les entraîneurs se réuniront avec le bureau pour décider d'intégrer une gymnaste dans un cours le plus approprié. (Changement d'entraîneur et/ou changement de niveau)

NIVEAU DE PRATIQUE :

Le passage dans le niveau supérieur ou la place le maintien d'une gymnaste en cours compétition n'est pas acquise d'une année sur l'autre. **Seuls les entraîneurs ont la capacité d'évaluer le niveau de pratique adapté à votre enfant et à sa progression.**

L'inscription de votre enfant en niveau compétition se fait sur proposition des entraîneurs et nécessite l'engagement de la gymnaste et de ses parents. Nous vous rappelons que la compétition implique le même engagement pour toutes les gymnastes d'une même équipe, puisque c'est un travail d'équipe : ponctualité, cours obligatoires, stages, week-ends de compétition....

En fin de saison, l'entraîneur évalue le niveau de chacune et peut, au besoin, organiser des tests, afin de déterminer la répartition des gymnastes dans les équipes à la rentrée de septembre. Le niveau, les capacités gymniques mais aussi la présence assidue, l'implication dans le travail et l'attitude générale font partie des éléments retenus dans le choix final.

Les équipes de GEG sont réparties entre le programme à finalité nationale et le programme à finalité internationale :



PARTICIPATION A LA VIE DU CLUB :

Durant l'année, il sera proposé aux gymnastes :

- Des stages facultatifs mais fortement recommandés généralement les premiers ou derniers week-ends des vacances scolaires.
- Une rencontre interclub loisirs : la « Cadence Cup » en février ou mars.
- Un Gala de fin d'année en juin.

Le planning de l'année est délivré par les animatrices en début d'année et mis en ligne sur le site internet

Notre discipline étant un sport d'équipe, une participation de toutes les gymnastes est idéale demandée. En cas d'indisponibilité merci de prévenir au plus tôt les animatrices afin d'adapter les chorégraphies en conséquent.

Pour des raisons de responsabilité, lors des événements du club les gymnastes, les bénévoles encadrants, les entraîneurs et les juges devront se rendre sur le lieu de la rencontre par leurs propres moyens.

EQUIPEMENT SPORTIF :

Les gymnastes doivent se présenter aux cours en tenue de sport moulante (pour la GEG noire de préférence), cheveux attachés (de préférence chignon) et sans bijoux. Les chaussures de ville ne sont pas tolérées dans les salles des gymnases. Sweat à capuche strictement interdit.

Nous incitons les gymnastes à porter autant que possible les tenues du club.

Prévoir une bouteille d'eau / gourde.

Toute utilisation du matériel est interdite sans la présence et l'autorisation d'un entraîneur ou membre du bureau. En aucun cas, le matériel ne doit sortir de la salle d'entraînement.

Le club a mis en place un système de location de justaucorps et de prêt de vestes pour les cours compétition.

De fait ces vêtements appartenant au club devront être impérativement restitués en fin de saison. **La caution sera encaissée en cas de perte ou de détérioration.**

Un sac de sport et des vêtements sponsor (t-shirt et legging) sont offerts à chaque gymnaste de compétition. Le travail de recherche de sponsors est long et le coût du matériel offert important. Cela nous permet d'équiper les gymnastes tous les 2 à 3 ans, c'est pour cela que pour les plus jeunes la taille des vêtements sera peut-être un peu grande la 1ère année.

La tenue du club et des sponsors est obligatoire pour toutes les démonstrations, et représentations, ainsi que pour les compétitions, défilés, remise de récompenses et photos de groupe ou individuelles.

Les costumes prêtés lors du gala appartiennent au club et doivent être rendus aux professeurs après le spectacle.

ENTRETIEN DU JUSTAUCORPS :

Lavez le justaucorps après chaque utilisation. *(Laisser s'accumuler la transpiration sur une tenue peut créer plus de problèmes de décoloration localisée qu'un lavage adapté.)*

La tenue doit être lavée **à la main à l'envers** avec une lessive liquide afin d'éviter au maximum les frottements et la perte de strass. Utilisez des lingettes qui absorbent la couleur. **Ne jamais laisser tremper** votre tenue vous risqueriez des décolorations et migration de couleur.

Mouillez la tenue, appliquez la lessive liquide, frottez aux endroits tels que la culotte et sous les bras ; puis rincez la tenue plusieurs fois. Essorez délicatement, sans froissement, dans une serviette. **Étendez sur un cintre => PAS DE SECHE LINGE**, pas de chlore (javel) ni de repassage.

Tout ou partie de la caution demandée en début de saison sera encaissée si une tenue quelle qu'elle soit est perdue ou rendue en mauvais état (non réutilisable pour une prochaine gymnaste).

ADHESION / INSCRIPTION :

Les modalités d'inscription et d'adhésion sont détaillées dans l'**annexe 1** ci-jointe.

ENGAGEMENT SPORTIF DES COURS COMPETITION :

Les engagements des gymnastes inscrites en cours compétition ainsi que ceux de leurs familles sont détaillés dans l'**annexe 2**.

SUIVI MEDICAL :

Il appartient aux pratiquants de certifier leur aptitude à la pratique sportive via le Questionnaire de Santé avec Attestation sur l'Honneur ou un Certificat Médical.

En cas d'accident, une déclaration est établie conjointement par l'entraîneur et la famille, qui devra faire compléter par un médecin la partie médicale. Cette déclaration sera enregistrée et expédiée à l'assurance par le Club, au plus tard dans un délai de 5 jours.

En cas d'arrêt pour raison médicale, la gymnaste devra fournir un « certificat médical de dispense » stipulant la durée de l'arrêt. Un certificat d'aptitude de reprise à la pratique sportive devra être présenté à l'entraîneur, pour les interruptions de 3 semaines ou plus, sous peine de se voir refuser l'accès à la salle d'entraînement.

ACCIDENT :

En cas d'accident, les parents sont prévenus par téléphone. Les pompiers peuvent être appelés dans le cas d'urgence et l'enfant dirigé vers l'hôpital le plus proche. Tout changement d'adresse, ou de n° de téléphone ou d'adresse mail en cours d'année devra être signalé.



AFFILIATION ET ASSURANCE :

Tout adhérent du club est obligatoirement assuré par l'assurance contractée par le club auprès de la MMA pour les cours loisirs.

Le club est affilié à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) pour la gymnastique rythmique et à la Fédération Française du Sport Travailleuse (FFST) pour la gymnastique esthétique. Tout adhérent du club est obligatoirement assuré par l'assurance incluse dans la licence FSGT ou FFST pour les cours en compétition en GR et en GE.

L'association s'engage :

- À se conformer entièrement aux statuts et aux règlements des fédérations dont elle relève ainsi qu'à ceux de leurs comités régionaux et départementaux.
- À se soumettre aux sanctions disciplinaires qui lui seraient infligées par application des dits statuts et règlements.

Elle a pour obligation :

- De contracter pour elle-même une responsabilité civile.
- De rendre obligatoire pour ses membres actifs l'assurance prévue dans le cadre de la licence fédérale.

Le montant de l'assurance de base est inclus dans l'adhésion annuelle. Cependant, il est important pour l'adhérent de connaître les garanties dont il bénéficie. L'association l'invite vivement à prendre connaissance du détail des garanties de base (auprès de son assurance) concernant les dommages causés aux tiers et les dommages corporels personnels auxquels la pratique sportive peut l'exposer. (« Assurance Individuelle accident »)

VOL ET DEGRADATIONS :

L'association dégage toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires. Les gymnastes sont responsables de leurs affaires.

A cet effet, Cadence demande aux enfants de ne pas avoir d'objets de valeur lorsqu'ils viennent aux entraînements.

Téléphone portable interdit pendant le cours.

DROIT A L'IMAGE / PHOTOS ET VIDEOS :

Par le simple fait de son adhésion, l'adhérent majeur ou son représentant légal accepte et autorise que, dans le cadre de la communication du club et dans le but de promouvoir notre discipline, des photos ou vidéos des gymnastes pourront être utilisées sur les différents supports de communication du club.

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES :

Les adhérents sont informés que leurs données sont recueillies en vue de tenir à jour notre fichier d'adhérents et permettre l'activité de l'association. En aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers.

En vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), en vigueur depuis le 25/05/2018, tout adhérent peut avoir accès aux données le concernant et demander leur rectification et leur suppression auprès du bureau de l'association.



LAICITE :

Dans le cadre de ses activités et compte tenu qu'elle bénéficie de financements publics, l'association Cadence se doit d'affirmer son attachement aux principes de neutralité, d'égalité, et de respect de toutes les convictions.

À ce titre, nous demandons à tous nos encadrants (dirigeants, entraîneurs et bénévoles) d'adopter une attitude neutre et de s'abstenir de porter tout signe religieux ostensible durant l'exercice de leurs fonctions.

Cette attitude est d'autant plus importante que nous sommes en contact avec des mineurs et organisons de fréquents événements publics.

Nous rappelons que cette règle vise à préserver un cadre impartial et respectueux pour tous les membres de l'association, sans discrimination. Elle est appliquée de manière générale et non ciblée, et s'inscrit dans une volonté de cohésion, d'esprit d'équipe et d'intérêt général.

CONTACTS UTILES :

Les entraîneurs et les membres du bureau sont à votre disposition pour vous informer et répondre à vos questions. Vous pouvez consulter régulièrement les panneaux d'affichage des gymnases, le site internet et l'association et les groupes whatsapp. Vous pouvez également nous écrire aux adresses mail suivantes :

Président : Franck PROSPER presidence@cadencedourdan.onmicrosoft.com

Trésorière : Lucille HAUCOURT tresorerie@cadencedourdan.onmicrosoft.com

Secrétaire : Valérie MAHIEU secretariat@cadencedourdan.onmicrosoft.com

Responsables du pôle GE : Pauline GUILMIN et Laurie BOTTREAU

Responsables du pôle GR : Nafissa ABDELLAOUI et Amélie THOMAS

L'adhésion au Club vaut acceptation sans restriction du présent règlement, dont l'objet est de contribuer à l'épanouissement de chacun. Le non-respect de ce règlement peut entraîner une exclusion.

Version mise à jour en juin 2025

Mentions légales :

SIRET : 391 539 319 000 23

N° agrément jeunesse et sports : 91 S 619

N° affiliation FSGT : 29101198

N° Affiliation FFST : 10 91 2604

Annexe 1 MODALITES D'INSCRIPTION

Pour les Loisirs : la première phase d'inscription passe par une demande de préinscription afin de notifier ses souhaits. La priorité est donnée aux gymnastes de l'année précédente puis en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes et du nombre de places restantes dans les cours.

Pour les compétitions : l'inscription ne se fait qu'après passage d'une audition et validation par le bureau et les entraîneurs.

L'inscription se déroule désormais en ligne sur la page **<https://cadence-dourdan-1.s2.yapla.com/fr/espace-membres>**

Il vous faut créer **un espace membre par gymnaste**. Le site crée un compte par adresse mail de connexion. Ce compte restera valable d'une année sur l'autre. Vous pourrez le mettre à jour en toute autonomie.

Dans le cas des familles nombreuses vous pourrez utiliser un seul et même mail à condition d'utiliser des « alias ».

Exemple : si mon mail est lara.croft@cadence.fr

et que je dois inscrire mes deux filles Lili et Lala je peux me connecter :

- une première fois avec le mail lara.croft+lili@cadence.fr
- et une deuxième fois avec le mail lara.croft+lala@cadence.fr

Vous continuerez à recevoir nos communications sur l'adresse principale lara.croft@cadence.fr

REGLEMENT DE LA COTISATION :

Le paiement en ligne par carte bleue en 1 ou 3 fois est à privilégier

Possibilité de régler également par virement, par chèques (maximum 3) voire en espèces.

Il vous faudra sélectionner un mode de paiement afin de valider le questionnaire et donc la demande d'adhésion.

Le règlement par **coupon sport ou chèques vacances ANCV** se fera au plus tard **fin octobre**. Chaque bordereau ne sera accepté que s'il est **intégralement rempli (Nom du titulaire et adresse complète)**.

Pour le paiement en chèques vacances, vous devez faire l'appoint. Nous ne rendons pas la monnaie pour un montant supérieur à la somme due.

Des frais de 10€ sont appliqués lors d'un paiement par coupon ANCV dû aux frais de traitement de l'organisme.

Dans le cas d'aides financières extérieures (Pass'sport, Labaz, CAF) nous ne procédons aux remboursements qu'après avoir reçu les versements par les organismes concernés généralement fin mars/début avril.

VALIDATION DE L'INSCRIPTION :

Pour des raisons d'assurances, **sans le dossier complet** (règlement et pièces justificatives) **l'entrée de la salle sera refusée à partir du 1er octobre** (le mois de septembre étant considéré comme période d'essai), et ce jusqu'à l'obtention des pièces manquantes.

L'adhésion n'est **ni remboursable, ni transmissible**.

L'inscription et la cotisation sont considérées définitivement acquises pour le club à partir du 1er octobre. Une année commencée est une année due en totalité.
Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué quel que soit le motif, excepté en cas d'événements exceptionnels annoncés par avance (prévision de déménagement en cours d'année par exemple).

Les inscriptions sont clôturées début octobre.

En cas d'insuffisance du nombre de participants, le bureau peut décider d'arrêter un cours durant l'ensemble de l'année ; dans ce cas, une autre solution sera proposée.

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR :

Il vous faudra les transmettre en ligne lors du remplissage du formulaire d'adhésion.

Nous vous conseillons de les préparer avant de démarrer le formulaire.

Elles sont disponibles au téléchargement sur notre site internet : <https://cadence-dourdan.fr>

Pour toutes les gymnastes :

- Une photo d'identité (format officiel)
 - Questionnaire de Santé (QS-Sport ou de la Fédération) + Attestation sur l'honneur associée
- ou Certificat Médical de moins d'un an (obligatoire pour les gymnastes majeures)
- Un chèque de caution de 250€ pour les compétitions
 - Un chèque de caution de 120€ pour les loisirs

Pour les gymnastes en compétitions nationales, il faut ajouter :

- Contrôle anti-dopage
- Fiche sanitaire et autorisation parentale
- Photocopies du carnet de vaccination
- Pièce identité recto verso de la gymnaste
- Pièce identité recto verso des parents pour les mineurs
- Attestation de droit Sécurité Sociale

Pour les gymnastes en compétitions internationales, il faut ajouter :

- Passeport si déplacement hors U.E.
- Carte européenne d'assurance maladie
- Autorisation de sortie territoire des 2 parents pour les mineures

RAPPEL SUR L'USAGE DE LA CAUTION :

En cas de dégradation du matériel ou textile du club nous nous réservons le droit d'encaisser la caution.

Voici les valeurs indicatives des textiles prêtés :

- justaucorps loisirs 120€
- justaucorps compétition 250€
- veste 70€
- sac sponsor 60€
- t-shirt sponsor ou pantalon sponsor 35€

LISTE DES DOCUMENTS TELECHARGEABLES SUR LE SITE :

- Lien vers la demande de préinscription
- Lien vers le formulaire d'adhésion et paiement des cotisations
- Règlement intérieur
- Attestations Santé et Questionnaires de Santé
- Fiche sanitaire et autorisation parentale de la Fédération (FSGT pour la GR et FFST pour la GEG)
- Contrôle anti-dopage
- Autorisation de sortie du territoire
- Tutoriel de l'inscription en ligne